AMEN PREMIERE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 89.397.769 DT et un résultat de la période de 2.268.306 DT.

I. - Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction:

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV, comprenant le bilan au 30 Septembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion:

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 30 Septembre 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Septembre 2020, 27,37% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 7,37% au-delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 64.874.633 DT au 30 Septembre 2020, et représente une quote-part de 72,57% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 7,43% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 3 novembre 2020

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN (Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>		Note	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
<u>AC1</u>	Portefeuille Titres	3.1	53 377 286,152	79 520 220,296	<u>69 376 452,571</u>
a- b- c-	Action et valeurs assimilées Obligations et valeurs assimilées Titres donnés en pension		3 897 688,321 49 479 597,831 0,000	2 075 498,720 72 755 638,453 4 689 083,123	
AC2	Placements monétaires et disponibilités		<u>35 961 643,513</u>	7 448 860,066	<u>15 635 939,221</u>
a- b- <u>AC4</u>	Placements monétaires Disponibilités Autres actifs	3.2 3.3	11 497 347,160 24 464 296,353 58 839,249	0,000 7 448 860,066 21 688,937	0,000 15 635 939,221 <u>47 826,798</u>
TOTAL	ACTIF		89 397 768,914	86 990 769,299	85 060 218,590
PASSIF					
<u>PA1</u>	Dettes sur opérations de pension livrées	3.5	<u>0,000</u>	4 000 168,948	<u>0,000</u>
PA2	Opérateurs créditeurs	3.6	473 807,317	<u>309 586,140</u>	<u>137 845,593</u>
a-	Opérateurs créditeurs		473 807,317	309 586,140	137 845,593
<u>PA3</u>	Autres créditeurs divers	3.7	<u>165 796,971</u>	119 083,179	<u>145 142,562</u>
а-	Autres créditeurs divers		165 796,971	119 083,179	145 142,562
TOTAL	PASSIF		639 604,288	4 428 838,267	282 988,155
ACTIF I	<u>NET</u>				
<u>CP1</u>	<u>Capital</u>	3.8	86 448 666,684	79 260 812,175	79 970 371,712
CP2	Sommes distribuables	3.9	2 309 497,942	3 301 118,857	4 806 858,723
a- b-	Sommes distribuables des exercices antérieurs Sommes distribuables de l'exercice en cours		45,523 2 309 452,419	ŕ	-719,209 4 807 577,932
ACTIF I	NET		88 758 164,626	82 561 931,032	84 777 230,435
TOTAL	PASSIF ET ACTIF NET		89 397 768,914	86 990 769,299	85 060 218,590

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille- titres	<u>3.1</u>	641 636,970	2 227 671,261	1 057 303,937	3 428 323,909	4 368 519,642
Revenus des placements monétaires	<u>3.2</u>	290 418,994	<u>556 992,200</u>	50 200,000	<u>182 374,703</u>	<u>217 279,993</u>
Total des revenus des placements		932 055,964	2 784 663,461	1 107 503,937	3 610 698,612	4 585 799,635
Intérêts des mises en pension	<u>3.10</u>	0,000	0,000	<u>-32 255,853</u>	<u>-32 255,853</u>	<u>-102 263,246</u>
Charges de gestion des placements	<u>3.11</u>	<u>-172 043,223</u>	<u>-552 087,238</u>	<u>-203 196,689</u>	<u>-643 351,143</u>	<u>-812 009,569</u>
Revenu net des placements		760 012,741	2 232 576,223	872 051,395	2 935 091,616	3 671 526,820
Autres charges	<u>3.12</u>	<u>-27 694,558</u>	<u>-86 681,787</u>	<u>-30 644,384</u>	<u>-98 389,944</u>	<u>-128 188,563</u>
Résultat d'exploitation		732 318,183	2 145 894,436	841 407,011	2 836 701,672	3 543 338,257
Régularisation du résultat d'exploitation		<u>383 803,099</u>	<u>163 557,983</u>	<u>757 433,632</u>	<u>465 124,220</u>	<u>1 264 239,675</u>
Sommes distribuables de la période		1 116 121,282	2 309 452,419	1 598 840,643	3 301 825,892	4 807 577,932
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<u>-383 803,099</u>	<u>-163 557,983</u>	-757 433,63 <u>2</u>	<u>-465 124,220</u>	<u>-1 264 239,675</u>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<u>28 869,441</u>	<u>101 051,169</u>	<u>27 590,048</u>	61 262,804	<u>89 064,740</u>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<u>5 079,725</u>	<u>21 360,527</u>	<u>-26 517,735</u>	<u>-80 272,873</u>	<u>-63 176,999</u>
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	<u>-12,525</u>	<u>-21,638</u>	<u>-101,549</u>
Résultat net de la période		766 267,349	2 268 306,132	842 466,799	2 817 669,965	3 569 124,449

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

		Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN1</u>	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u>766 267,349</u>	2 268 306,132	842 466,799	<u>2 817 669,965</u>	<u>3 569 124,449</u>
<u>a-</u>	Résultat d'exploitation	732 318,183	2 145 894,436	841 407,011	2 836 701,672	<u>3 543 338,257</u>
<u>b-</u>	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	28 869,441	101 051,169	27 590,048	61 262,804	<u>89 064,740</u>
<u>C-</u>	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<u>5 079,725</u>	21 360,527	<u>-26 517,735</u>	<u>-80 272,873</u>	<u>-63 176,999</u>
<u>d-</u>	Frais de négociation de titres	0,000	0,000	<u>-12,525</u>	<u>-21,638</u>	<u>-101,549</u>
AN2	<u>Distributions de dividendes</u>	0,000	<u>-4 806 822,886</u>	0,000	<u>-4 533 568,002</u>	<u>-4 533 568,002</u>
AN3	Transactions sur le capital	18 225 963,770	6 519 450,945	-3 606 748,640	-24 652 217,366	-23 188 372,447
<u>a-</u>	Souscriptions	93 094 760,979	249 759 746,995	<u>81 708 064,725</u>	282 214 524,287	403 340 633,944
	<u>Capital</u>	93 086 263,358	252 369 399,363	80 047 476,369	279 297 707,851	395 192 800,380
	Régularisation des sommes non distribuables	<u>-2 043 146,080</u>	<u>-5 666 955,263</u>	<u>-8 710 801,440</u>	<u>-9 474 930,570</u>	<u>-6 352 156,482</u>
	Régularisation des sommes distribuables	2 051 643,701	3 057 301,895	10 371 389,796	12 391 747,006	<u>14 499 990,046</u>
<u>b-</u>	Rachats	<u>-74 868 797,209</u>	<u>-243 240 295,050</u>	<u>-85 314 813,365</u>	<u>-306 866 741,653</u>	<u>-426 529 006,391</u>
	Capital	-74 843 357,244	<u>-245 871 086,855</u>	<u>-83 544 831,365</u>	-303 621 186,706	<u>-418 039 437,842</u>
	Régularisation des sommes non distribuables	1 642 391,233	<u>5 524 526,031</u>	7 843 943,442	8 683 258,430	4 748 384,587
	Régularisation des sommes distribuables	<u>-1 667 831,198</u>	-2 893 734,226	<u>-9 613 925,442</u>	<u>-11 928 813,377</u>	<u>-13 237 953,136</u>
	Variation de l'actif net	18 992 231,119	3 980 934,191	-2 764 281,841	-26 368 115,403	-24 152 816,000
AN4	Actif net					
<u>a-</u>	En début de période	69 765 933,507	84 777 230,435	<u>85 326 212,873</u>	108 930 046,435	<u>108 930 046,435</u>
<u>b-</u>	En fin de période	<u>88 758 164,626</u>	<u>88 758 164,626</u>	<u>82 561 931,032</u>	<u>82 561 931,032</u>	84 777 230,435
<u>AN5</u>	Nombre d'actions					
<u>a-</u>	En début de période	<u>705 258</u>	823 367	<u>844 605</u>	<u>1 054 042</u>	<u>1 054 042</u>
<u>b-</u>	En fin de période	<u>888 717</u>	<u>888 717</u>	<u>809 434</u>	<u>809 434</u>	<u>823 367</u>
	Valeur liquidative	99,872	<u>99,872</u>	<u>101,999</u>	<u>101,999</u>	<u>102,964</u>
	Taux de rendement					
AN6	annualisé	<u>3,81%</u>	<u>3,55%</u>	<u>3,83%</u>	<u>3,82%</u>	<u>3,79%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} ianvier 2018.

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2020 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	3 897 688,321
Obligations	2	11 267 912,980
Bons de trésor assimilable	3	38 211 684,851
Total		53 377 286,152

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées:

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2020	En % de l'actif net
TUNISIE SICAV	11 152	2 000 133,504	2 189 784,416	2,47%
AMEN TRESOR SICAV	33	3 495,921	3 511,530	0,00%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	11	1 147,762	1 152,195	0,00%
SICAV AMEN	36 830	1 701 612,813	1 703 240,180	1,92%
TOTAL		3 706 390,000	3 897 688,321	4,39%

(2)Obligations:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2020	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	5 000	200 000,000	210 192,000	0,24%	
ABSUB2016-111	5 000	200 000,000	210 192,000	0,24%	
AB 2009 CA	18 000	479 970,000	480 027,600	0,54%	
AB 2009 CB	13 000	346 645,000	346 707,400	0,39%	
AB 2011-1	20 000	200 000,000	200 128,000	0,23%	
AB 2011-1VAR	20 000	200 000,000	200 176,000	0,23%	
AB 2012 B	60 000	1 200 000,000	1 203 168,000	1,36%	
AB 2012 BB	10 000	200 000,000	200 528,000	0,23%	
AB2008 TA	25 000	499 952,747	509 477,230	0,57%	
AB2008 TAA	40 000	799 927,950	815 095,950	0,92%	
AB2008 TB	15 000	600 000,000	612 240,000	0,69%	
ATB 2009 TB1	5 000	200 000,000	203 348,000	0,23%	
ATL 2013-2TF	10 000	200 000,000	210 104,000	0,24%	
ATL 2016-1 C	2 000	120 000,000	121 956,800	0,14%	
ATILESG15-2A	5 000	100 000,000	104 728,000	0,12%	
ATTIJ 2017	4 000	160 000,000	163 190,400	0,18%	

TOTAL		13 104 795,697	11 267 912,980	12,70%	
UIBSUB2016	16 000	640 000,000	667 852,800	0,75%	
UIB 2011-1BB	5 000	275 000,000	276 368,000	0,31%	
UIB 2011/B	15 000	825 000,000	829 104,000	0,93%	
UIB 2009/1C	16 000	720 000,000	727 014,400	0,82%	
ATTIJ LEASING 2017-1	5 250	315 000,000	330 153,600	0,37%	
TLG 2016-1 B	5 000	300 000,000	309 120,000	0,35%	
TL SUB 2016	2 500	200 000,000	207 364,000	0,23%	
TL 2013/2	2 000	40 000,000	41 588,800	0,05%	
SERVICOM16 (ii)	1 000	100 000,000	50 000,000	0,06%	
HL 2016-1	10 000	200 000,000	203 184,000	0,23%	
HL 2016/1	5 000	100 000,000	101 592,000	0,11%	
HL 2013/2B	7 500	150 000,000	155 208,000	0,17%	
CIL 2015/2	10 000	200 000,000	211 272,000	0,24%	
CIL 2013/1B	5 000	100 000,000	104 756,000	0,12%	
BTE 2011/B	5 000	300 000,000	309 632,000	0,35%	
BNA 20091	10 000	266 650,000	272 234,000	0,31%	
BNA 2009	10 000	266 650,000	272 234,000	0,31%	
BATAM 2001 (i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%	
ATTIJ 2017	10 000	400 000,000	407 976,000	0,46%	

- (i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.
- (ii) L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 30 Septembre 2020 à 17 KDT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote. L'Assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2020	En % de l'actif net
BTA 5.50% 10/2020A	3 000	2 993 370,000	3 120 320,820	3,52%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	4 000	3 912 240,000	3 990 689,863	4,50%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)B	3 213	3 207 537,900	3 228 044,762	3,64%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS) E	7 787	7 787 000,000	7 837 134,644	8,83%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 852 000,000	3 967 528,767	4,47%
BTA 6% AVRIL 2024A	500	482 000,000	492 441,096	0,55%
BTA 6% AVRIL 2024B	500	481 500,000	492 811,096	0,56%
BTA 6% AVRIL 2024C	500	482 000,000	493 241,096	0,56%
BTA 6% AVRIL 2024D	500	481 750,000	493 026,096	0,56%
BTA 6% AVRIL 2024E	1 000	960 500,000	986 242,192	1,11%
BTA13042028	1 000	915 000,000	940 111,200	1,06%
BTA290327	3	2 775,000	2 855,719	0,00%
BTA290327A	12 537	11 829 913,200	12 167 237,500	13,71%
TOTAL		37 387 586,100	38 211 684,851	43,05%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des obligations	174 545,800	567 615,400	428 727,539	1 437 129,705	1 784 810,683
Dividendes	0,000	0,000	0,000	111 427,473	111 427,473
Revenus des BTA	467 091,170	1 660 055,861	626 876,398	1 879 766,731	2 472 281,486
TOTAL	641 636,970	2 227 671,261	1 057 303,937	3 428 323,909	4 368 519,642

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de la rubrique placements monétaires est de 11 497 347,160 DT au 30-09-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Date de souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
CD091020	29/09/2020	AMEN BANK	3 500 000,000	09/10/2020	5 278,918	3 494 721,082	3 495 775,272	6,80%	3,94%
PL201020	30/09/2020	BH BANK	8 031 555,556	20/10/2020	31 555,556	8 000 000,000	8 001 571,888	7,10%	9,02%
TOTAL			11 531 555,556		36 834,474	11 494 721,082	11 497 347,160		12,95%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Certificats de dépôt	119 022,274	121 137,985	0,000	28 827,830	28 827,830
Revenus de Comptes Rémunérés	32 096,045	142 404,045	50 200,000	112 724,184	139 724,184
Revenus des Pensions Livrées	139 300,675	293 450,170	0,000	40 822,689	48 727,979
TOTAL	290 418,994	556 992,200	50 200,000	182 374,703	217 279,993

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2020 à 24 464 296,353 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	24 464 296,353	27,56%
TOTAL	24 464 296,353	27,56%

3.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2020 30/09/2019	
Intérêt courus /compte rémunéré	58 839,249	21 688,937	47 826,798
Total	58 839,249	21 688,937	47 826,798

3.5 Dettes sur Opérations de Pensions Livrées

Ce poste présente un solde nul au 30/09/2020.

3.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2020 30/09/2019		31/12/2019	
Gestionnaire	66 442,317	18 183,793	16 071,351	
Dépositaire	407 365,000	291 402,347	121 774,242	
Total	473 807,317	309 586,140	137 845,593	

3.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Retenue à la Source	117 603,332	98 673,920	119 322,053
Jetons de Présence	15 000,000	12 135,729	18 391,956
TCL	709,455	1 000,000	1 000,000
CMF	32 484,184	7 273,530	6 428,553
Total	165 796,971	119 083,179	145 142,562

3.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31-12-2019	79 970 371,712
Souscriptions	252 369 399,363
Rachats	-245 871 086,855
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/emp.société	-2 050 000,000
VDE/titres.Etat	78 285,000
VDE / titres OPCVM	191 298,321
+/-V réalisée emp.société	-3,567
+/- V réal/titres Etat	0,000
+/- V réal/ titres OPCVM	21 364,094
+/- V report/oblig.société	2 010 000,000
+/- V report/titres.Etat	-25 365,000
+/- V report/titres OPCVM	-103 167,152
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-5 666 955,263
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	5 524 526,031
Capital au 30-09-2020	86 448 666,684

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2020 au 30/09/2020 s'élève à 3 980 934,191 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 30/09/2020 est de 888 717 contre 823 367 au 31/12/2019.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2019	996
Nombre d'actionnaires entrants	21
Nombre d'actionnaires sortants	-72
Nombre d'actionnaires au 30-09-2020	945

3.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/09/2020 s'élèvent à 2 309 497,942 DT contre 4 806 858,723 DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Sommes distribuables des exercices antérieurs	45,523	-707,035	-719,209
Résultat d'exploitation	2 145 894,436	2 836 701,672	3 543 338,257
Régularisation du résultat d'exploitation	163 557,983	-465 124,220	1 264 239,675
Total	2 309 497,942	3 301 118,857	4 806 858,723

3.10- Intérêts des mises en pensions :

Le solde de cette rubrique est nul au 30/09/2020.

3.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :
 - A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire Rémunération de Amen	50 246,271	158 288,334	55 367,062	183 727,387	234 077,450
Bank en tant que dépositaire	7 437,500	22 312,500	7 437,500	22 312,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	114 359,452	371 486,404	140 392,127	437 311,256	548 182,119
Total	172 043,223	552 087,238	203 196,689	643 351,143	812 009,569

3.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Redevance du CMF	20 098,513	63 315,339	22 146,824	73 544,863	93 684,891
Sces bancaires et assimilés	1 086,707	3 505,413	301,818	998,407	1 414,964
TCL	1 509,338	4 861,035	2 495,742	7 446,674	8 888,708
Jetons de présence	5 000,000	15 000,000	5 700,000	16 200,000	24 000,000
Contribution sociale de solidarité	0,000	0,000	0,000	200,000	200,000
Total	27 694,558	86 681,787	30 644,384	98 389,944	128 188,563